

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 13 mai 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Joël Beaudoin et Jean-Denis Paré, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Sont absents, monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture et Francis Ranger.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier.

## **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 31.

24-05-086

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - .1 séance ordinaire du 8 avril 2024
4. Première période de questions du public
5. Règlement numéro 488-24 remplaçant le règlement numéro 462-22 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux
6. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 491-24 remplaçant 486-23 fixant la tarification de refacturation lors d'intervention du Service de sécurité incendie sur le territoire d'autres municipalités
7. Nomination de l'élu pour le comité Sur la route des Oiseaux
8. OMH – Budget 2024 révisé – courriel – lettre – rapport
9. Adoptions des dépenses
10. Demande PIIA
  - .1 243, rue Principale – texte
11. Autorisations
  - .1 Écocentre de Beauharnois – signature entente nouveau tarif – courriel
  - .2 Comité des Loisirs – Fête Nationale
  - .3 Assurances – Groupe Jeunes de Cœur

- .4 Inspection et entretien PP4 – demande soumission pour 2024
  - .5 Lignage des chemins – octroi contrat (environ 16 483.29 \$) offre
  - .6 Spectacle MRC de Beauharnois-Salaberry – 18 juillet 2024 – rue de l'École barrée à partir de 14 h
  - .7 Passage du Tour CIBC Charles-Bruneau
  - .8 MRC de Beauharnois-Salaberry – Rampes de mise à l'eau – signature de l'entente
  - .9 Logements bigénérationnels – normes bacs matières recyclables et organiques
  - .10 Facture Ferme Serge et Marcel Dubuc – Déneigement des rues
  - .11 Facture Impérial entrepreneur général – Stabilisation de la structure du clocher
- 12. Rapport des élus
  - 13. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
    - .1 Urbanisme
    - .2 Travaux publics
  - 14. Varia
    - .1 Annulation de l'appel d'offre numéro AO-2024-01
    - .2 Déneigement des rues - Hiver 2024-2025
  - 15. Deuxième période de questions du public
  - 16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

### 3. Procès-verbaux

24-05-087

#### 3.1 Séance ordinaire du 8 avril 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

### 4. Première période des questions du public

24-05-088

#### 5. Règlement numéro 488-24 remplaçant le règlement numéro 462-22 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit de façon régulière des demandes de services;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes occasionnent des dépenses à la municipalité;

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire facturer les coûts de ces services rendus;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut se doter d'un mode de tarification comme le permettent les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);
- CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie du règlement le 4 avril 2024;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et le règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2024;
- CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie du règlement à adopter le 7 mai 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 488-24 remplaçant le règlement numéro 462-22 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux.

ADOPTÉ

24-05-089

6. **Avis de motion et dépôt du règlement numéro 491-24 remplaçant 486-23 fixant la tarification de refacturation lors d'intervention du Service de sécurité incendie sur le territoire d'autres municipalités**

Monsieur le conseiller Joël Beaudoin donne un avis de motion et dépose le règlement numéro 491-24 remplaçant 486-23 fixant la tarification de refacturation lors d'intervention du Service de sécurité incendie sur le territoire d'autres municipalités.

ADOPTÉ

24-05-090

7. **Nomination de l' élu pour le comité Sur la route des Oiseaux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer madame la conseillère, Lyne Perras, et monsieur le conseiller, Jean-Denis Paré, pour représenter le comité Sur la route des Oiseaux.

ADOPTÉ

24-05-091

**8. OMH – Budget 2024 révisé**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver les budgets révisés 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier tel que présenté avec un déficit global de **33 952.00 \$** et la part de la Municipalité de **3 395 \$**. L'augmentation des dépenses de **555.00 \$** est liée à un montant pour les travaux de **2 000.00 \$** en dépense et **130 000.00 \$** capitalisable (système d'eau) ont été ajoutés. De plus, les frais de centre de services de la Montérégie Ouest ont été augmentés de **3 549.00 \$** et les frais de financement ont été augmentés de **956.00 \$**.

ADOPTÉ

24-05-092

**9. Adoption des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2024, totalisant un montant de **294 127.36 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

**10. Demande PIIA**

24-05-093

**10.1 243, rue Principale**

La demande de PIIA consiste à remplacer le revêtement extérieur par du CanExel gris.

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone H-6 et que cette zone est assujettie à l'article 19 du règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés sont de qualité et durable;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés pour le revêtement extérieur s'intègrent à l'architecture et aux caractéristiques du bâtiment auquel elle est rattachée, de même qu'à son environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, d'accepter la demande pour remplacer le revêtement extérieur part du CanExel gris au 243, rue Principale.

ADOPTÉ

## **11. Autorisations**

24-05-094

### **11.1 Écocentre de Beauharnois – signature entente nouveau tarif**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général, monsieur Charles Whissell, à signer l'entente avec l'écocentre de Beauharnois suite au nouveau tarif.

ADOPTÉ

24-05-095

### **11.2 Comité des Loisirs – Fête Nationale**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs organise la Fête Nationale du Québec 2024 sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cet article spécifie le type de bruit ainsi que les heures d'autorisation du bruit sans troubler la paix et la tranquillité des résidents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut accorder par résolution une dérogation audit règlement afin de surseoir à l'article 23 du règlement 286-11;

Il est proposé madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser le Comité des loisirs de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à déroger à l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances, bruit occasionné par une activité de la Fête Nationale le 23 juin au soir pour de la musique et des feux d'artifice.

ADOPTÉ

24-05-096

### **11.3 Assurances – Groupe Jeunes de Cœur**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de souscrire une assurance pour le groupe Jeunes de Cœur.

ADOPTÉ

- 24-05-097      **11.4    Inspection et entretien PP4 – demande soumission pour 2024**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à commencer la procédure de soumission pour l'inspection et l'entretien de PP4 en 2024.
- ADOPTÉ
- 24-05-098      **11.5    Lignage des chemins – octroi contrat**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat de lignage des chemins à Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc. pour un montant d'environ **16 483 \$** plus les taxes applicables. Ce montant sera financé en à partir du fonds général de la Municipalité.
- ADOPTÉ
- 24-05-099      **11.6    Spectacle MRC de Beauharnois-Salaberry – 18 juillet 2024 – rue de l'École barrée à partir de 14 h**
- Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la fermeture de la rue de l'École à partir de 14 h de l'intersection avec la rue Ste-Marie jusqu'à l'entrée de la bibliothèque à l'occasion du spectacle proposé par la MRC de Beauharnois-Salaberry en collaboration avec le Comité culture de Saint-Urbain-Premier le jeudi 18 juillet 2024 débutant à 18 h 30.
- ADOPTÉ
- 24-05-100      **11.7    Passage du Tour CIBC Charles-Bruneau**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le passage, sur le territoire de la municipalité, de la 28<sup>ème</sup> édition du Tour CIBC Charles-Bruneau le matin du jeudi 4 juillet 2024. Les cyclistes arriveront par la route 205 et repartiront par la route 207.
- ADOPTÉ
- 24-05-101      **11.8    MRC de Beauharnois-Salaberry – Rampes de mise à l'eau – signature de l'entente**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, a signé l'entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant la vente des enregistrements et droits d'utilisation des rampes de mise à l'eau.
- ADOPTÉ

24-05-102

**11.9 Logements bigénérationnels – normes bacs matières recyclables et organiques**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 483-23, adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2024, prévoit la facturation des bacs de matières recyclables et organiques en fonction du nombre de logements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry fournit les bacs de matières recyclables et organiques à raison d'un (1) par adresse postale;

CONSIDÉRANT QU' un logement bigénérationnel est composé de deux (2) logements avec une (1) seule adresse postale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de ne facturer qu'une (1) taxe par bacs de matières recyclables et organiques par logement bigénérationnel puisqu'ils ne peuvent obtenir qu'un (1) seul bac par la MRC de Beauharnois-Salaberry. De ce fait, les membres du Conseil autorisent le remboursement des 2<sup>èmes</sup> bacs facturés pour l'année 2024

ADOPTÉ

24-05-103

**11.10 Facture Ferme Serge et Marcel Dubuc – Déneigement des rues**

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer **31 549.14 \$** taxes incluses à la Ferme Serge et Marcel Dubuc pour le déneigement des rues. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

24-05-104

**11.11 Facture Impérial entrepreneur général – Stabilisation de la structure du clocher**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture d'Impérial entrepreneur général pour un montant total de **120 147.30 \$** taxes incluses pour la stabilisation de la structure du clocher. Ce montant est financé en partie à partir de la subvention PRABAM et le reste à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

**12. Rapport des élus**

**13. Rapport du directeur général**

Le directeur général, monsieur Charles Whissell, dépose les rapports des services de l'urbanisme et des travaux publics.

**14. Varia**

24-05-105

**14.1 Annulation de l'appel d'offre numéro AO-2024-01**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'annuler l'appel d'offre numéro AO-2024-01 concernant le déneigement des rues des hivers 2024/2025 à 2027/2028.

ADOPTÉ

24-05-106

**14.2 Déneigement des rues - Hiver 2024-2025**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à émettre un appel d'offres pour le déneigement des rues pour l'hiver 2024/2025.

ADOPTÉ

**16. Deuxième période de questions du public**

**17. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 29.

---

Lucien Thibault,  
Maire

---

Charles Whissell,  
Directeur général